PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE THANN SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures et trente-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Thann s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilbert STOECKEL, Maire.

Présents	M. STOECKEL, Mme FRANçOIS-WILSER, M. VETTER, Mme BAUMIER-GURAK, MM. THIEBAUT, GOEPFERT, Mme HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, BOCKEL, Mme VISCHEL, M. STAEDELIN, Mmes TORRENT, LEGRAND, BITSCH (jusqu'à la délibération 3b), M. MORVAN, Mme PERY, M. Charles SCHNEBELEN, Mmes BILLIG, DIET, CALLIGARO, M. Eugène SCHNEBELEN, Mme MALLER
Absents excusés et non représentés	M. SCHMITT M. SLIMANI
Absente non excusée	Mme MURA
Ont donné procuration	Mme KEMPF, excusée, a donné procuration à Mme TORRENT Mme BITSCH, excusée, a donné procuration à Mme FRANçOIS-WILSER, à partir de la délibération n° 4a M. CHOLAY, excusé, a donné procuration à M. Charles SCHNEBELEN Mme SIZERE, excusée, a donné procuration à M. VETTER M. BELHADRI, excusé, a donné procuration à M. MORVAN

Monsieur le Maire a le plaisir d'accueillir ce soir l'assemblée pour ce conseil de rentrée. Il salue également l'auditoire qui est toujours présent, qu'il remercie pour sa fidélité. Il salue les services, Monsieur CHUDANT, Directeur Général des Services et Madame EHRET, assistante de direction qui prépare toujours avec beaucoup de professionnalisme ces conseils et surtout les procès-verbaux qui sont de plus en plus volumineux, signe de débats et d'une activité intense. Il salue la presse, Monsieur CARDIA.

Conformément à l'article L. 2541-6 et L. 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Philippe CHUDANT, Directeur Général des Services est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne connaissance des excuses des conseillers et des procurations qui lui ont été transmises.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour tel qu'il a été transmis et dans les délais légaux.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaitait faire un préambule : *« J'ai le plaisir de vous accueillir pour ce conseil de rentrée. Certes, cette rentrée 2025 est déjà passée de quelques semaines, pour autant cela reste un temps fort de l'année après la trêve estivale, trêve estivale au demeurant relative tant l'actualité d'une collectivité reste dense tout au long de l'année.*

L'été a été animé et vivant à Thann. Notre Ville a connu plusieurs rendez-vous appréciés de la population et des touristes : le traditionnel 14 juillet, la formule désormais parfaitement rodée de la manifestation « Vins et Saveurs des Terroirs », mais aussi une impressionnante 3ème édition de GFNY et nouveauté, quatre rendez-vous, les vendredis, en partenariat avec l'association des commerçants, rendez-vous qui ont rencontré un vif succès.

Un grand merci aux acteurs de ces réussites : Cédric HAAS, Madame BAUMIER-GURAK, adjointe au commerce, Monsieur le Président du Rugby Club, Monsieur le Président de l'association des commerçants et évidemment les personnels de la Ville pour leur dévouement et leur implication.

L'exposition photographique au pied du Rangen a accompagné, étonné, nombre de promeneurs qui empruntent cette voie verte emblématique de notre Vallée. Merci aussi à Paul Patrice VISCHEL pour son implication.

Et enfin, la rentrée, celle-ci s'est parfaitement déroulée au sein des différents groupes scolaires. Les interventions techniques de l'été combinées au dialogue constant avec les équipes enseignantes ont garanti une rentrée scolaire 2025 fluide et sereine.

Vous avez eu l'oreille sollicité le 3 septembre dernier pour notre premier essai des sirènes à la suite des travaux d'harmonisation et de rééquipement en lien avec les entreprises Tronox et Vynova et le soutien financier de l'Etat.

Septembre dynamique également en termes d'animation avec une nouvelle édition des Journées du Patrimoine. Cette année la présence d'artisans spécialisés dans la réfection des monuments historiques a été mise en lumière grâce à l'action de la Société des Amis de la Collégiale de Thann.

Rentrée souvent synonyme de projets à valider ou à venir, Thann ne déroge pas au calendrier :

- *notre commission réunie d'avant l'été a priorisé la réhabilitation de l'école élémentaire du Blosen. L'été a été consacré à la rédaction du programme en lien avec l'équipe enseignante. Il sera présenté lors de la commission Travaux et de la commission Education, le mardi 14 octobre 2025, dans cette même salle du Conseil Municipal. Nous serons amenés à délibérer au Conseil Municipal du 8 novembre 2025 pour valider le lancement du concours d'architecte,*

- *le 6 octobre débuteront les travaux sur les réseaux d'eau potable et les eaux de pluie, avenue Pasteur. La Communauté de Communes de Thann-Cernay porte la maîtrise d'ouvrage de ce chantier qui s'annonce pour une durée de six mois.*
  858 723,72 euros TTC pour le réseau d'eau potable seront à la charge de la Communauté de Communes de Thann-Cernay et 185 204,28 euros TTC pour le réseau d'eaux pluviales, à la charge de la Ville de Thann,

- *fin octobre, durant les 15 jours des vacances scolaires, la route d'Aspach sera fermée afin de reprendre le tapis d'enrobé et la réfection du giratoire,*

- *le 17 novembre, Monsieur Richard DUPLAT, architecte, présentera l'étude portant sur la réhabilitation des vitraux de la Collégiale. Celle-ci fait suite à la décision du Conseil Municipal de juin dernier attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à son cabinet d'architecture. Ce sera un rendez-vous important, en présence des élus, des services de la Région, de la Collectivité Européenne d'Alsace et également de l'Etat.*
  Notre soutien indéfectible sera également à nos côtés. Vous l'aurez compris, je fais référence à Monsieur Edouard HEINRICH, qui apporte le soutien financier de la Fondation pour la Sauvegarde de la Collégiale, mais surtout son énergie, la mobilisation des bénévoles de la Société des Amis de la Collégiale, ses partenaires mécènes, pour faire vivre et faire avancer ce projet d'envergure,

- *nous avons porté dans une démarche de démocratie participative, le devenir des places de Tonneins et Leclerc. Ces lieux de vie sont fatigués et méritent plus que le simple entretien annuel qui ne parvient plus à cacher un état nécessitant une intervention lourde. Nous avons questionné les riverains et avons abouti à deux plans d'aménagements de ces places.*

Des travaux seront conduits à l'automne en régie pour dans un premier temps pour « nettoyer » ces places, enlever les structures existantes et équipements obsolètes et préparer les surfaces à l'accueil de plantations et de nouveaux équipements ludiques, tables, bancs…, qui s'implanteront au printemps 2026.
Le choix des travaux en régie permettra de valoriser les compétences techniques de nos agents et aussi minimiser l'impact budgétaire,

- *le projet d'amélioration de la traversée de Thann au bénéfice des usagers de la Vallée, porté par la Collectivité Européenne d'Alsace fera l'objet d'un point d'information lors d'une commission réunie, le 6 octobre prochain. Il s'agira pour les services et Monsieur le Conseiller Départemental, Raphaël SCHELLENBERGER, de nous communiquer les premiers éléments techniques relatifs à l'étude portant sur le projet de trémie du PN 22,*

- *des abris-vélos seront installés Gare Centre et Gare Saint-Jacques en partenariat avec la SNCF Mobilité. La Ville de Thann réalisera en novembre les plateformes d'accueil de ces équipements qui permettront aux personnes utilisant la ligne Tram Train de laisser en sécurité et à l'abri leurs vélos, trottinettes…,*

- *les travaux concernant la réhabilitation du terrain de rugby sont achevés (arrosage automatique, éclairage, réfection du terrain…). Nous aurons le plaisir d'accueillir le Président de la Fédération Française de Rugby et le Président de la Fédération Grand Est, le 4 octobre prochain,*

- *le nouveau site Internet est actif. Catherine PERY nous le présentera lors de cette séance du Conseil Municipal. Le service Communication a été particulièrement sollicité cette année avec ce nouveau site mais également par l'installation d'un nouveau panneau d'information double face, installé le long de la RD 1066 (qui n'attend plus que sa mise sous tension par Engie), le nouveau panneau digital d'affichage légal situé entre l'Hôtel de Ville et la place de la République.*

Enfin et pour conclure (j'aurais aussi pu aborder le changement de la chaudière de l'école maternelle du Blosen, la réfection de la cabane de Bangards, l'installation de notre dispositif de barriérage au centre-ville…), je souhaitais souligner, au-delà de cette dynamique de réalisation et de projets à venir propre à la Ville de Thann, l'implication de tous, élus, services, partenaires, associations, à œuvrer pour ce bien commun qu'est notre Ville.

Pas de politique dans mes propos, des faits, des actions et des projets. Le temps de la campagne arrivera et comme je l'avais déjà souligné en juin, il est souhaitable et essentiel que des concitoyens aient la saine ambition de s'engager pour leur commune. Je souhaite effectivement que des personnes s'investissent. Parfois, il est plus facile de critiquer que d'agir. C'est le propre de l'humain. Toutefois, pour celles et ceux qui prétendent notre inactivité, je vous laisse juge de nos actions.

Merci pour votre implication à nos côtés et bonne séance du Conseil Municipal.

Monsieur CHUDANT précise qu'il convient de modifier l'ordre du jour quant au point n° 6 concernant la présentation du rapport d'activité 2024 de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de le reporter au 8 novembre prochain. Enormément de présentations de rapports ont été inscrites à l'ordre du jour. Il a imposé ce soir à Madame BAUMIER-GURAK, une présentation d'un document de plusieurs dizaines de pages. Il ne faut pas que cette présentation soit juste du formalisme mais il faut rentrer un peu dans le détail.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame HOMRANI, adjointe au Maire, déléguée au Centre Communal d'Action Sociale, pour la présentation du bilan 2024 du Centre Communal d'Action Sociale.

Madame HOMRANI : *« Merci Monsieur le Maire et bonsoir à tous. Merci de me permettre en ce début de Conseil Municipal de vous présenter les réalisations et les initiatives du Centre Communal d'Action Sociale qui ont marqué l'année 2024.*

Ce service est un pilier de notre engagement pour les valeurs de solidarité, d'entraide et de soutien aux plus vulnérables mais il accueille également tous les Thannois en difficulté ou non. Je pense que si devions comptabiliser le nombre de personnes qui passent par l'accueil ou le CCAS, nous serions surpris.

Comme chaque année, nous travaillons pour répondre aux besoins de nos concitoyens en mettant en place des actions concrètes et adaptées aux défis que nous avons rencontrés et que nous rencontrons chaque jour.

Cette présentation sera l'occasion de revenir sur des projets menés, sur les partenariats établis et sur les résultats obtenus.

***Les missions principales du CCAS** que vous connaissez bien maintenant, qu'elles soient obligatoires ou facultatives, demandent de l'implication, un engagement désintéressé et beaucoup de professionnalisme, des qualités qui décrivent bien notre service social.*

Rappel des missions :

- *Obligatoires :*
  - *domiciliation des personnes sans domicile stable qui ont un lien avec la commune,*
  - *tenir un fichier à jour des personnes bénéficiaires d'une prestation sociale,*
  - *conduire une analyse des besoins sociaux de la population,*

- *Facultatives :*
  - *aides alimentaires et financières,*
  - *création de services d'aide à domicile, de résidences seniors ou autre,*
  - *actions envers les personnes en situation de fragilité (prévention, lutte contre les exclusions, insertion sociale et professionnelle, etc…).*

Gisèle VISCHEL et moi-même, tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des équipes, d'abord celle des membres du Conseil d'Administration qui nous permet de fonctionner. Merci à vous, les élus de la Ville pour votre soutien.

Un grand merci à notre cheville ouvrière, Charline FISCHER, à nos agents de la Ville dévoués et très engagés dont nous sommes très fiers, une équipe dirigée par Charline aidée par Mathilde, Prescilla et Chantal, sans oublier notre équipe de bénévoles, très active, sans laquelle, l'épicerie pourrait très difficilement fonctionner, notre réseau de partenaires qui a contribué à faire de cette année 2024, une année riche en activités, en projets aboutis et à construire, une année de remise en beauté de l'épicerie.

Tout ce travail nous a permis de donner des réponses ou de trouver des solutions à des situations très souvent compliquées et complexes. Encore une fois nous pouvons être fiers de notre CCAS.

J'ai également une petite pensée pour Gabrielle à qui je souhaite beaucoup de courage.

Cette introduction était un petit peu longue mais importante avant de vous exposer le bilan à proprement dit du CCAS, un bilan qui témoigne de notre volonté collective de construire une société plus juste et solidaire.

Je tenais à vous rappeler que le service social de la Ville gère non seulement le CCAS mais également l'Unité Solidarité Santé qui a aussi ses propres activités comme le travail sur le handicap, le logement, les obsèques, les personnes dépourvues de ressources suffisantes, les attestations d'accueil, les regroupements familiaux, les enquêtes de scolarisation à domicile, le logement insalubre et la santé.

La partie Santé est sous la responsabilité de notre première adjointe, Claudine FRANçOIS-WILSER, mais transversale et fortement liée aux activités du CCAS.

***Les moyens humains** : pour mener à bien toutes ses missions, les membres du CCAS et la Municipalité peuvent compter sur une équipe de professionnels étant très à l'écoute et dirigée par Charline FISCHER, soutenue par notre travailleur social Mathilde AUTOFAGE, notre agent d'accueil Chantal DOBLER et Prescilla BERTRAND, notre gestionnaire de stock à l'épicerie, arrivée en décembre 2024 pour remplacer Gabrielle SCHOEN.*

Merci encore à toute l'équipe, pour leurs compétences, leur investissement, leur dynamisme, leur endurance, face parfois à des situations émotionnellement difficiles à supporter, à des problématiques multiples dont les solutions sont parfois compliquées à trouver.

***Le contexte** : il est toujours intéressant pour nous de rappeler le contexte dans lequel nous avons travaillé. L'année 2024 a été marquée par une poursuite de l'inflation en France, touchant les classes sociales inférieures mais impactant également le niveau de vie des classes moyennes.*

Ce phénomène engendre une modification des caractéristiques des bénéficiaires de l'épicerie sociale et solidaire. Par ailleurs, l'isolement social reste une problématique forte du CCAS, basée sur un constat à l'échelle nationale, confirmée par l'analyse des besoins sociaux. Pour tenter d'y répondre localement, le CCAS a créé deux missions de service civique solidarité seniors.

***L'épicerie sociale** : concernant l'épicerie sociale et solidaire « Le Panier du Rangen », je tiens à rappeler qu'il s'agit pour nous d'un vrai outil pédagogique par opposition avec toute forme d'assistanat. Cet outil nous permet de répondre aux besoins alimentaires des ménages les plus en difficulté, tout en proposant un accompagnement personnalisé.*
Nous avons réuni 40 commissions sociales, en général tous les lundis après-midi, pour traiter 244 demandes d'aide alimentaire, 8,44 % de plus qu'en 2023. La commission a ainsi étudié 113 nouvelles demandes et 131 demandes de renouvellement. Sur les 244 demandes d'aide alimentaire, 62 ont été refusées.

*Concernant, **l'évolution de l'aide alimentaire**, une hausse a été amorcée en 2021 avant de se stabiliser depuis 2023. Le nombre de bénéficiaires est passé de 87 à 96, puis 111 ménages entre 2021 et 2024, de 202 à 232 personnes entre 2021 et 2023 puis 231 personnes en 2024.*

*S'agissant des **bénéficiaires en termes de ménages et de personnes**, l'épicerie sociale et solidaire a accueilli entre 36 et 57 ménages par mois au cours de l'année 2024. Pour rappel, l'épicerie permet à nos bénéficiaires de faire des économies sur l'alimentaire et leur permettre de régler des dettes.*

Une baisse du nombre des bénéficiaires en août est dû à la fermeture de l'épicerie et permet aussi à nos bénévoles de souffler.

*Concernant **le profil des bénéficiaires**, parmi les 231 bénéficiaires nous comptons 39 personnes de plus 60 ans, un chiffre stable par rapport à 2023 mais qui est en forte augmentation depuis 2022. On note moins de jeunes bénéficiaires, 49 en 2024 contre 52 en 2023, plus d'enfants 45 en 2024 contre 39 en 2023.*

Sur les 111 ménages bénéficiaires de l'épicerie, on constate :
- *une diminution du nombre de familles monoparentales, 35 en 2024, 39 en 2023,*
- *une augmentation du nombre de personnes isolées, 51 en 2024, 48 en 2023,*
- *une augmentation des couples avec des enfants, 14 en 2024, 12 en 2023,*
- *une diminution des couples sans enfant, 11 en 2024, 12 en 2023.*

*S'agissant **des ressources des bénéficiaires** :*
- *en 2024 :*
  - *23 % sont au RSA,*
  - *20 % sont salariés,*
  - *13 % sont retraités,*
  - *12 % bénéficient de l'Aide au Retour à l'Emploi,*
  - *11 % n'ont aucune ressource,*
  - *7 % bénéficient de l'Allocation Solidarité Spécifique,*
  - *4 % sont en invalidité,*
  - *2 % sont en contrat de service civique,*
  - *1 % concerne les personnes en Allocation de Demandeur d'Asile, en congés maternité, percevant des indemnités journalières donc des travailleurs en maladie, en contrat jeune mission locale, percevant l'Allocation d'Adulte Handicapé, l'Allocation de subsistance ou encore des prestations familiales.*

*Concernant **les passages à l'épicerie** :*

- *1 778 tickets de caisse en 2024 contre 1 868 en 2023, 1 598 en 2022 et 1401 en 2021. Pour rappel, pas de circulation d'argent dans l'épicerie, les bénéficiaires règlent en mairie les 10 % du montant de leur panier, en fonction du nombre de personnes qui composent le ménage,*
- *baisse du nombre des passages en caisse en août pour les mêmes raisons invoquées précédemment, c'est-à-dire la fermeture estivale, en décembre pour les fêtes de fin d'année et également le déménagement.*

***Durée moyenne d'accès** : on note plus de ménages accompagnés en 2024 sur des durées variables, en fonction des situations :*

- *8 ménages ne sont jamais venus faire de courses (7 primo-accédants et 1 nouvel accès d'un ancien bénéficiaire),*
- *3 ménages avec accès en 2023 poursuivi en 2024 ne sont pas venus en 2024,*
- *27 ménages se sont présentés à l'épicerie pour une durée de moins d'un mois, cela correspond à une difficulté très passagère,*
- *29 ménages sont venus à l'épicerie entre 1 et 3 mois,*
- *28 ménages sont venus à l'épicerie entre 3 et 6 mois au cours de l'année 2024,*
- *25 ménages sont venus plus de 6 mois dans l'année.*

Il s'agit d'une projection sur 2024 mais certaines durées sont biaisées du fait des dates d'accès selon que l'inscription se fait en début d'année ou en fin d'année.

D'autre part, la durée d'accès la plus importante est d'un an mais cela ne correspond pas tout à fait à la réalité puisque nous avons quelques bénéficiaires ayant un accès depuis l'ouverture de l'épicerie. Ce sont souvent des retraités avec des situations financières qui n'évolueront plus ou des personnes en longue maladie ou ayant un handicap.

En conclusion, en 2024, les fragilités financières affectent de plus en plus les ménages aux revenus modestes. Ils ne se sentent plus de taille à faire face à l'augmentation des coûts de la vie, donc les coûts de l'énergie, l'alimentation, et ressentent plus le besoin de faire appel à l'aide alimentaire. Ces situations semblent s'installer dans le temps.

*Concernant **la sortie - la fin d'accès de l'épicerie**, sur les 111 familles accompagnées au sein de l'épicerie sociale et solidaire durant l'année 2024, 60 ménages étaient sortis du dispositif en fin d'année dont les motifs sont multiples :*

- *pour 15 ménages : équilibre budgétaire retrouvé (régularisation d'une facture, d'un apurement…),*
- *pour 10 ménages : formation ou un emploi en contrat à durée déterminée,*
- *pour 10 ménages : ouverture des droits et donc accès à des ressources (Pôle Emploi, CAF, retraite…),*
- *pour 3 ménages : déménagement hors Thann,*
- *pour 22 ménages : raisons multiples (aide familiale, préfère les Restos du Cœur, ne renouvelle pas, etc…).*

***Le partenariat** : le CCAS a créé au fil des ans, un important réseau de partenaires très réactifs et complémentaires. Ce réseau, soudé, est essentiel pour un accompagnement global des bénéficiaires. Il facilite l'orientation des demandeurs vers l'épicerie mais est également une complémentarité des champs d'action dans l'accompagnement du bénéficiaire.*
Le travail d'information, les nombreux échanges, les rencontres réalisées avec les partenaires en 2024, permettent d'assurer une connaissance du dispositif et permet d'orienter les usagers d'une façon plus efficace. Tout ce travail a porté ses fruits puisque 28 % des bénéficiaires de l'épicerie sociale ont été orientés par un partenaire.
Le partenaire privilégié le plus actif, reste les assistantes sociales de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Nous proposons chaque année à l'épicerie des actions collectives pour favoriser le lien social, impliquer les bénéficiaires et pour certains lutter contre l'isolement et la précarité.

De nouvelles actions collectives ont vu le jour en 2024 :

- *2 interventions de la Conseillère en Education Sociale et Familiale de la Collectivité Européenne d'Alsace, sur des questions de logement et l'énergie,*

- *2 interventions du SMTC, sur le gaspillage alimentaire et la gestion des déchets,*
- *2 interventions de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et 2 interventions de la Caisse d'Allocations Familiales, sur l'ouverture des droits.*

Ces actions seront renouvelées en 2025 répondant à une forte demande des bénéficiaires.

Le partenariat avec la Route de la Santé se poursuit chaque année et en 2024, ce sont :
- *7 ateliers cuisine avec la participation de 31 adultes et 8 enfants,*
- *10 présences de la diététicienne aux ouvertures de l'épicerie sociale,*
- *3 ateliers ont été annulés sur l'année faute de participant ou pour cause de déménagement de l'épicerie.*

Le partenariat avec CARITAS se poursuit également avec l'organisation de ses mercredis conviviaux à l'épicerie sociale, une fois par mois ainsi qu'un atelier cuisine une fois par mois.

***Les bénévoles** : comme évoqué en début de présentation du bilan, nous pouvons compter sur une équipe de 25 bénévoles à l'épicerie, 4 nouveaux bénévoles ont rejoint l'équipe en 2024, pour des missions très variées mais au combien important pour faire fonctionner le magasin :*
- *2 postes principaux : l'approvisionnement et la réception des marchandises, mise en rayons des denrées dans le cadre des livraisons issues des commandes de « sec » (mensuelles) et de « frais » (chaque jour d'ouverture),*
- *l'accueil des familles et l'accompagnement des bénéficiaires pendant leurs achats pour ceux qui le souhaitent.*

***La rénovation de l'épicerie sociale** : comme exprimé en introduction, 2024 a été une année de remise en beauté de l'épicerie sociale et solidaire. Grâce aux subventions accordées par l'Etat, la Collectivité Européenne d'Alsace, la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, le PETR Thur Doller avec une participation à hauteur de 70 % et grâce à la participation de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale, l'épicerie a fait peau neuve à l'extérieur comme à l'intérieur, d'un point de vue énergétique et esthétique.*

Pour mener à bien ces travaux et assurer une continuité de service et de fonctionnement de l'épicerie sociale, nous avons bénéficié gratuitement de la mise à disposition du local géré par le comité inter-entreprise de Tronox-Vynova. Nous avons donc emménagé temporairement dans ce local, les 27, 28 et 29 mai 2024 et permis l'ouverture de l'épicerie aux bénéficiaires dès le 30 mai 2024. Une ininterruption qui a été rendue possible grâce au travail exceptionnel de nombreux agents techniques et de nos bénévoles. Un grand merci à tous.

Concernant la réhabilitation énergétique, elle a consisté à réaliser :
- *toute l'isolation extérieure,*
- *le changement des portes et fenêtres,*
- *l'installation d'une VMC double flux,*
- *la révision de toute la toiture,*
- *le changement de la zinguerie,*
- *et bien d'autres petits travaux.*

Le ré-emménagement à l'épicerie sociale rénovée a pu se faire les 16, 17 et 18 décembre 2024.

Avec l'aide de notre service technique et des agents talentueux, nous nous sommes transformés en architecte d'intérieur. Un travail et un soin particulier ont été apportés à l'aménagement intérieur et nous avons proposé une palette de couleurs apaisantes et conviviales. Nous avons aménagé un nouvel espace d'accueil pour plus de confort, détruit les placards et les portes inutilisées ont été condamnées. Nous avons réaménagé la zone de réception des marchandises, créé un nouveau sens de circulation et une ouverture de l'accès au stock en direct du magasin pour limiter le port de charges lourdes.

***L'Institut Médico Educatif Jacques HOCHNER** : depuis 2017, nous tissons des liens avec l'IME. Les enfants de l'IME viennent tester leurs compétences et leurs capacités en aidant les bénévoles à réceptionner, trier, étiqueter et ranger les denrées reçues dans le cadre de la livraison mensuelle du « sec » de la Banque Alimentaire.*

Il s'agit pour eux d'une première immersion dans le monde professionnel et l'objectif est d'envisager une possible orientation vers le travail dans un milieu protégé. Un système de parrainage a été mis en place avec les bénévoles volontaires pour retrouver chaque mois le même jeune et créer un lien régulier.

Les partenaires *qui ont aidé l'épicerie sociale pour mener à bien tous nos projets sont :*

- *l'Etat,*
- *la Collectivité Européenne d'Alsace,*
- *la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin,*
- *le Pays Thur Doller,*
- *l'ANDES – Association Nationale des Epiceries Sociales,*
- *ACTEE – Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique,*
- *France Nation Verte.*

Un grand merci également à vous chers collègues élus d'avoir permis et soutenu la réalisation de nos projets.

Revenu de Solidarité Active *: la Collectivité Européenne d'Alsace dans le cadre de sa compétence en matière de solidarité et de gestion du RSA, confie l'accompagnement de certains de leurs bénéficiaires au CCAS de Thann. 7 personnes étaient concernées en 2024 pour des accompagnements à des démarches administratives, d'insertion sociale, d'ouverture de droits, pour exemple :*

- *en attente d'ouverture de droits à la retraite ou d'allocation adulte handicapé,*
- *en apprentissage de la langue française dans le cadre de l'insertion sociale,*
- *en démarche de soins lorsque des freins liés à la santé entravent les possibilités d'insertion professionnelle,*
- *en grandes difficultés sociales dont le traitement devient prioritaire sur la recherche d'emploi (ex : pas d'hébergement stable).*

Logement *: 3 bailleurs sociaux sont présents sur Thann, Domial, 3F Immobilier et Vilogia.*
Nous avons, Mathilde et moi-même, auditionné 101 personnes en 2024 (102 en 2023) et pour information au 15 septembre 2025, ce sont déjà 140 personnes auditionnées. Ces auditions nous permettent de préparer les Commissions d'Attribution Logements, organisées par les bailleurs sociaux. Ce travail est long, compliqué et demande à notre service beaucoup de réactivité pour répondre au mieux aux demandes mais la Ville n'est pas la seule à siéger à ces commissions, la Préfecture, la Collectivité Européenne d'Alsace, Action Logement y siègent également.

Un nouveau bailleur social s'est installé à Thann, Vilogia. L'opérateur Nexity a piloté le projet « La Promenade » dans la ZAC du Blosen, comprenant de l'habitat individuel et collectif, en accession à la propriété ou en location via le bailleur social Vilogia. 12 logements sociaux ont été attribués dans 2 immeubles collectifs et 72 logements sociaux seront attribués en 2025 dans la résidence intergénérationnelle. Le CCAS a pleinement été associé à ce projet et a pu proposer, comme avec les autres bailleurs sociaux, des candidatures pour les attributions de ces logements.

Les domiciliations *: en 2024, 17 personnes ont élu domicile au CCAS (11 en 2023). Seules 2 domiciliations sont des renouvellements entre 2023 et 2024. 11 radiations ont été prononcées en 2024 suite à un changement de situation des personnes concernées. 1 personne a été réorientée lors de l'entretien préalable, au profit d'une domiciliation auprès d'un organisme adapté à la situation. Aucun refus de demande de domiciliation n'a été prononcé. Le nombre de demandes de domiciliation est en hausse depuis plusieurs années.*

<u>Les aînés</u> *:*

Les anniversaires *: comme vous le savez nous fêtons les anniversaires de nos aînés à partir de 80 ans, puis tous les 5 ans, mais nous avons aussi une attention particulière pour nos centenaires à qui nous rendons visite chaque année, ainsi que les anniversaires de mariage à partir des Noces d'Or.*

Les élus proposent au choix :

- *pour les personnes vivant à domicile :*
  - *soit une visite d'élus à leur domicile (28 visites et 4 visites pour des noces) avec en cadeau offert : panier garni et vin, fleurs pour Madame en plus pour les noces,*

- *- soit un envoi de bons cadeaux achetés à l'association des commerçants « Les Enseignes du Pays de Thann » avec 64 bons cadeaux de 30 € envoyés par voie postale pour les anniversaires et 15 bons cadeaux de 50 € envoyés par voie postale pour les Noces,*

- *pour les personnes résidant en EHPAD : 22 paniers garnis d'une valeur de 30 € ont été livrés.*

Le coût total des anniversaires en 2024 était de 4 461 € (3 475 € en 2023).

***Le Muguet du 1er mai** : la traditionnelle distribution de muguet a eu lieu, toujours très appréciée. A chaque fois, un accueil très chaleureux est réservé aux élus. 95 résidents de l'établissement Saint-Joseph et 150 résidents des maisons de retraite se sont vu offrir un bouquet de 3 brins, soit 735 brins pour un montant total de 1 184,17 € (1 398,40 € en 2023).*

***Service civique** : nous avons accueilli en 2024, deux jeunes en service civique, qui sont arrivés en octobre. En France, plus de 2 millions de personnes âgées sont isolées des cercles de sociabilité tels que les familles, les amis ou les voisins. Ce constat a été partagé dans les résultats de l'analyse des besoins sociaux. Le CCAS a souhaité développer une action de lutte contre l'isolement des aînés et a donc créé ces missions en service civique solidarité seniors.*
Ces deux jeunes volontaires en service civique ont proposé des visites régulières aux personnes qui le souhaitaient, dans un esprit de convivialité autour de balades, d'accompagnement aux courses en ville ou sur le marché, des sorties, des jeux de cartes ou autres…

Ils avaient une tutrice qui était Gisèle VISCHEL qui a donné beaucoup de son temps pour les accompagner.

***La fête des Ainés** : une autre tradition, pour les plus de 75 ans. 723 invitations ont été adressées aux personnes de plus de 75 ans et à 103 résidents des EHPAD 1, 2, 3 de l'Hôpital et de Korian Les Trois Sapins. 260 personnes âgées étaient présentes dont 29 issues des Maisons de Retraite.*
Le repas a été confectionné et servi par les élèves du Lycée Charles Pointet. Des bredalas ont été confectionnés par les élèves du Lycée et des bénévoles. Le dessert a été proposé par la pâtisserie « Histoire d'une Pause ». L'animation musicale était assurée par le groupe « Gianni LIBERTI et ses musiciens ».
Le budget total s'élevait à 14 279 euros.

***La Semaine Bleue** : une autre tradition avec sa 7ème édition, coconstruite avec le Centre Socioculturel du Pays de Thann et pluri partenariale ce qui nous permet de proposer des activités diverses et variées, certaines innovantes et gratuites, Semaine Bleue que nous voulons intergénérationnelle.*

***La résidence intergénérationnelle** : à Thann, nous offrons une nouvelle façon d'habiter pour les seniors avec la première résidence intergénérationnelle. Il s'agit d'une nouvelle manière de vivre pour les aînés, dans une dynamique de lutte contre l'isolement.*
37 logements, sur les 72 que compte la résidence, ont été réservés pour les seniors avec une salle d'animation au rez-de-chaussée qui sera animée par Amaëlles.
L'attribution des logements est actuellement en cours et les animations n'ont pas démarré.
Nous sommes pleinement associés à ce projet de vie sociale.

***Le plan « grands risques »** : depuis 2003, le Gouvernement a mis en place un plan « grands risques » pour prévenir toute situation dramatique en direction des personnes âgées isolées et handicapées.*
La collectivité a l'obligation de repérer les personnes à domicile, vulnérables, pour pouvoir les contacter, leur porter conseil et assistance. Pour ce faire, un fichier informatisé a été établi. Il peut être communiqué au Préfet lorsque le « dit » plan est déclenché. Il est actualisé tous les ans.
En 2024, aucune veille n'a été mise en place.

***Des rencontres et des échanges sur des thématiques d'actualité** ont eu lieu en 2024 :*

- *en juin : rencontre avec Madame Fabienne KELLER à l'ESAT du Rangen, venue dialoguer avec les structures du social et du médico-social pour mieux appréhender les aides européennes,*
- *en août : réunion de concertation avec les habitants de l'immeuble Domial de la Rochelle dans le cadre d'un projet de réhabilitation,*
- *en octobre : rencontre avec les partenaires de l'habitat indigne à Guebwiller, organisée par Monsieur le Sous-Préfet, Jacky HAUTIER.*

Conseil d'Administration *: le CCAS ne pourrait pas fonctionner sans son Conseil d'Administration.*

- *5 séances du Conseil d'Administration se sont déroulées en 2024 dont une séance reportée par défaut de quorum,*
- *11 délibérations ont été votées dans un cadre budgétaire (débat d'orientations budgétaires, budget primitif, participations financières du CCAS pour les activités des enfants thannois…).*

Subventions du CCAS aux associations *: le CCAS verse des subventions aux associations qui en font la demande. 26 demandes de subvention ont été déposées au CCAS en 2024, 5 demandes ont été refusées. Les refus sont actés notamment dans le cas d'actions non destinées aux Thannois.*
En 2024, 21 associations ont bénéficié d'une subvention pour un montant total de 11 250 €.

Budget 2024 *: le CCAS ne peut pas fonctionner sans budget qui se compose :*

- *d'un budget de fonctionnement :*
  - *dépenses : 245 024,23 €*
  - *recettes : 245 024,23 €*

- *d'un budget d'investissement :*
  - *dépenses : 31 932,31 €*
  - *recettes : 44 879,26 €*

Les dépenses sont liées à la rénovation de l'épicerie sociale.

Participations du CCAS *: le CCAS participe à différentes activités pour favoriser l'accès à la culture et aux loisirs des enfants des familles ayant des budgets limités :*

- *pour l'école de musique et de danse :*
  - *participation du CCAS de 3 250 € permettant à 21 élèves de bénéficier de cette aide,*

- *pas de participation du CCAS en 2024 pour les adhésions aux clubs sportifs pour les enfants ayant participé aux activités découverte,*

- *pour les animations d'été de la Ville, le CCAS a participé à hauteur de 188 € et 9 enfants ont bénéficié de cette aide dont un enfant dont la famille est bénéficiaire à l'épicerie sociale, contre 207 € en 2023 pour 10 enfants.*

Le réseau partenarial *: comme déjà évoqué, le CCAS peut compter sur un nombre très important de partenaires, un réseau de professionnels très réactifs, dans divers domaines, tant financier que partenarial, pour l'accompagnement du public ».*

Monsieur le Maire : « Merci Samira pour la qualité de cette présentation. Il est nécessaire une fois par an de présenter un bilan quand on voit l'activité qui règne au sein du CCAS et qui est très diverse.
J'en profite pour saluer tout ce travail réalisé pour nos habitants qui sont fragiles. Tout le monde n'a pas la chance d'avoir une certaine aisance. Il y a parfois des accidents, des parcours de vie qui font que l'on se trouve dans des situations délicates. Il est important d'avoir une porte qui s'ouvre, qu'il y ait de l'écoute, des actions menées.

Je remercie la responsable du service, Charline FISCHER qui avec ses collègues, réalise un travail exemplaire, sous l'autorité de Samira HOMRANI et de Gisèle VISCHEL que je remercie également. Nous voudrions nous passer des services du CCAS mais malheureusement il s'agit d'une structure indispensable pour venir en aide aux concitoyens fragiles et vulnérables.

La rénovation de l'épicerie sociale a été un temps fort. Quand je vois le pourcentage de subventions qui a été alloué, je rêve qu'il en soit ainsi pour d'autres projets. 70 % de subventions pour un projet, cela devient très rare. Le maximum que nous ayons eu, c'est pour les travaux de la Collégiale, travaux pour lesquels nos partenaires nous suivent maintenant depuis des années. Les dotations DETR et DSIL sont actuellement réduites de moitié. L'octroi de subvention concoure ou non à la réalisation d'un projet. La Ville n'a pas forcément vocation à mettre un pourcentage élevé lors de la réalisation d'un projet. Nous aurons l'occasion d'en parler dans les mois à venir.

Je laisse la parole à Madame PERY pour la présentation du nouveau site Internet ».

Madame PERY : « Avant de présenter la forme et le contenu du site Internet, je souhaitais vous parler de la méthode de travail et en profiter ici pour remercier chaleureusement Can KILIC qui est le responsable de la communication à la Ville de Thann, pour le travail qu'il effectue non seulement tout au long de l'année mais en particulier pour celui qu'il a réalisé sur ce dossier.
En effet, c'était un travail de longue haleine que de refondre un site Internet d'une collectivité et on ne peut pas l'imager en restant derrière un bureau. Nous avons donc souhaité connaitre les besoins et Can KILIC est allé consulter les agents des différents services pour connaitre les informations et les remontées des citoyens concernant le site Internet qui était là avant.
Le but était d'avoir un site Internet qui correspond aux attentes des services mais aussi de la population et ne pas se tromper sur les solutions techniques à apporter.
Ce travail a démarré en septembre 2024 et s'est achevé en 2025.
Une fois la synthèse effectuée, nous avons créé une arborescence et rédigé un cahier des charges en mars dernier dans lequel nous avons priorisé les solutions techniques simples pour faciliter le travail et la mise à jour effectué par les agents mais aussi le volet RGPD, c'est-à-dire la confidentialité et les normes RGAA qui sont les normes d'accessibilité qui sont aujourd'hui obligatoires.
Notre prestataire INOVAGORA a été choisi en avril 2025 et nous avons très vite œuvré à la construction du nouveau site Internet que vous avez sous les yeux.
Je tiens ici à remercier Lucile RAMPON qui était notre interlocutrice, pour son écoute, son professionnalisme et les bonnes relations que nous avons entretenues tout au long du projet.
Le site a été mis en ligne le 29 août 2025 et les éléments qui le constituent en font un site moderne et tourné vers l'expérience du citoyen.
Il s'agit d'un travail de plus d'une année qui j'espère vous plaira et plaira à nos concitoyens.
Le budget global de cette refonte est d'un peu plus de 17 000 euros.
Je vous remercie pour votre écoute et je suis bien entendu à votre disposition maintenant ou plus tard, si vous avez des questions, des réflexions, des demandes de précisions ».

Monsieur le Maire : « Merci Catherine pour cette présentation. Vous avez compris qu'il fallait donner une nouvelle image à ce site, un nouvel attrait. Vous savez que dans ce domaine, l'évolution est très rapide et un site devient très vite obsolète.
Ce nouveau site est accessible, il est pratique. Il demandera encore d'être travaillé, amélioré et nous avons la chance d'avoir au sein de notre collectivité une personne compétente dans ce domaine.
Pour précision, 5 ou 6000 personnes visitent la page Facebook de la Ville, avec l'esprit critique des réseaux sociaux, pas toujours à bon escient.
Je te remercie Catherine pour ton implication ainsi que ton service et le prestataire qui a réalisé un superbe travail, à l'image de ce que nous lui avions demandé ».

Madame PERY : « J'ai une question de mon collègue qui demande ce que contiendra la newsletter ? La newsletter permet aux citoyens de s'inscrire afin de recevoir des informations et de ne pas avoir besoin d'aller les chercher. Le but de cette newsletter est d'envoyer, nous verrons à quelle cadence, une information importante par compétence, que ce soient des travaux, de la culture, des informations sur les commerces. Elle sera donc créée en fonction des compétences. Vous pouvez déjà vous y inscrire ».

Monsieur le Maire : « Après ces présentations, je vous propose passer à l'ordre du jour tel qu'il a été établi ».

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Présentation du bilan du Centre Communal d'Action Sociale 2024

Présentation du nouveau site internet de la Ville de Thann

POINT n° 1 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2025

POINT n° 2 <u>Affaires générales</u>

2a- Approbation du versement d'une aide financière en faveur des communes sinistrées par les incendies dans le massif des Corbières
2b- Adhésion à l'association des Sites Historiques Grimaldi de Monaco
Présentation du rapport d'activité 2024 – Territoire d'Energie Alsace

POINT n° 3 <u>Affaires de personnel</u>

3a- Mise à jour du tableau des effectifs
3b- Maintien d'un poste de chargé de mission dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain »

POINT n° 4 <u>Affaires techniques et d'urbanisme</u>

4a- Adhésion à la centrale d'achat UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) – prestations de téléphonie fixe
4b- Adhésion à la centrale d'achat spécialisée dans le numérique et les télécoms « CANUT »
4c- Approbation du projet de modernisation des feux de circulation sur la RD 1066
4d- Approbation d'un avenant à la convention ATEKA pour fin d'activité et transfert de propriété

POINT n° 5 <u>Affaires sports, loisirs et vie associative</u>

5a- Attribution d'une subvention complémentaire au Thann Olympic Natation
5b- Attribution d'une subvention à l'Office des Sports et Loisirs dans le cadre des animations d'été 2025
5c- Attribution de subventions aux Jeunes Licenciés Sportifs
5d- Attribution d'une subvention exceptionnelle au Thann Tennis de Table Club

POINT n° 6 <u>Affaires forestières, environnementales, commerce, Petites Villes de Demain, OPAH- RU et démocratie participative</u>

6a- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Enseignes du Pays de Thann » dans le cadre des manifestations estivales
Présentation du rapport d'activité 2024 - Pays Thur Doller
Présentation du rapport d'activité 2024 - Rivières de Haute-Alsace
Présentation du rapport annuel 2024 - Syndicat Mixte de Thann-Cernay
Présentation du rapport d'activité 2024 - Etablissement Public Foncier d'Alsace

POINT n° 7 <u>Affaires de santé</u>

7a- Attribution d'une subvention à l'association « Entreprendre au Pointet »

POINT n° 8 Décisions du Maire

POINT n° 9 <u>Communications</u>

Lettres de remerciements

Point n° 1

1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 juin 2025 ne suscite aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

Point n° 2

Affaires générales

2a- Approbation du versement d'une aide financière en faveur des communes sinistrées par les incendies dans le massif des Corbières

Monsieur Gilbert STOECKEL, Maire de la Ville de Thann, expose aux membres du Conseil Municipal que l'incendie, d'une intensité exceptionnelle, s'étant déclaré le mardi 5 août à Ribaute dans l'Aude, a ravagé le massif des Corbières, parcourant près de 17 000 hectares, impactant gravement quinze communes audoises et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de l'Aude (AMA) a souhaité, avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), mettre en place un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens. Les sommes collectées seront centralisées par l'Association des Maires de l'Aude, en accord avec la préfecture de l'Aude et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Thann tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes audoises impactées, de la manière suivante :

- faire un don d'un montant de 1 000 euros à l'Association des Maires de l'Aude dont le siège social est :

Maison des Collectivités
85 avenue Claude Bernard
CS 60050
11890 CARCASSONNE CEDEX.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les éléments exposés par Monsieur Gilbert STOECKEL, à savoir le soutien financier à apporter aux communes sinistrées du massif des Corbières à la suite d'un incendie d'une intensité exceptionnelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour, Monsieur Charles SCHNEBELEN n'ayant pas pris part au vote :

- attribue une subvention d'un montant de 1 000 euros à l'Association des Maires de l'Aude pour soutenir les communes sinistrées du massif des Corbières,

- habilite Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

2b- Adhésion à l'association des Sites Historiques Grimaldi de Monaco

Monsieur Gilbert STOECKEL, Maire de la Ville de Thann, expose aux membres du Conseil Municipal que l'association des Sites Historiques Grimaldi de Monaco a pour objet le rassemblement, la valorisation et la promotion des Sites Historiques de Monaco, aux niveaux historique, culturel et touristique.

Les statuts de l'association précisent qu'est considéré comme un site historique Grimaldi de Monaco, tout lieu qui, ayant une histoire partagée avec celle des Princes de Monaco, témoigne des liens étroits qui unissent la France et la Principauté.

Aussi, au vu des liens historiques qui lient la Ville de Thann et la Principauté de Monaco, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adhérer à l'association des Sites Historiques Grimaldi de Monaco.

Le montant de la cotisation annuelle est de 300 euros.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu les éléments exposés par Monsieur le Maire, à savoir l'adhésion à l'association des Sites Historiques Grimaldi de Monaco,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve l'adhésion de la Ville de Thann à l'association des Sites Historiques Grimaldi de Monaco,
- approuve le versement d'une cotisation annuelle de 300 euros.

Présentation du rapport d'activité 2024 de Territoire d'Energie Alsace par Monsieur Alain GOEPFERT – représentant de la Ville de Thann au sein de ce syndicat et adjoint au Maire.

Point n° 3

Affaires de personnel

3a- Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur Gilles THIEBAUT, adjoint délégué à l'administration générale, aux finances, au budget et au personnel, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de disposer d'un tableau des effectifs le plus en adéquation avec la réalité des postes ce qui amène l'administration à mettre à jour régulièrement le tableau des effectifs afin de tenir compte notamment des mouvements et des évolutions nécessaires liés à l'activité des services.

La mise à jour du tableau des effectifs est présentée en Comité Social Territorial conformément aux obligations statutaires de la fonction publique.

Le tableau annexé dresse les modifications rendues nécessaires :
- la suppression d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe,
- la création d'un poste d'adjoint administratif.

Il ne s'agit pas d'une augmentation des effectifs mais de modifier les grades suite à des mouvements de personnel et notamment un départ pour mutation.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu les éléments exposés par Monsieur Gilles THIEBAUT, à savoir la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour, Madame BAUMIER-GURAK n'ayant pas pris part au vote :

- modifie en conséquence le tableau des effectifs du personnel communal tel qu'annexé à la présente délibération

- prévoit les crédits en conséquence au budget de la Ville.

3b- Maintien d'un poste de chargé de mission dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain »

Monsieur Gilles THIEBAUT, adjoint délégué à l'administration générale, aux finances, au budget et au personnel, rappelle à l'assemblée que la Ville de Thann a été retenue en 2020 pour intégrer le programme « Petites Villes de Demain » initié par le gouvernement.

Ce programme vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Au regard de la complexité du programme et du développement du projet sur la durée du mandat, le Conseil Municipal avait délibéré le 28 juin 2021 pour la création d'un poste de chargé de mission.

Dans le cadre de ce dispositif, ce poste est finançable par différents partenaires du programme notamment l'ANCT/Banque des Territoires à hauteur de 75 %.

Ce programme prendra fin le 31 mars 2026, pour autant de nombreuses actions et projets sont en cours et il apparait nécessaire de maintenir ce poste jusqu'au 30 juin 2026 pour finaliser le dispositif.

Monsieur Gilles THIEBAUT rappelle les principales missions du chargé de mission :

- étudier, prioriser, concrétiser les fiches actions du programme,

- analyser les besoins des services et faire le lien avec les projets du territoire afin de solliciter les financements adaptés (publics et privés) dans l'ensemble des thématiques concernées par le programme : habitat, commerce, numérique, culture, patrimoine, mobilité douce, transition écologique…,

- assurer une veille active et rechercher les subventions et financements adaptés pour les projets d'investissement et de fonctionnement portés par la Ville de Thann,

- rédiger des comptes-rendus et rapports,

- gérer le budget global du programme « Petites Villes de Demain » (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions,

- développer et entretenir le réseau partenarial,

- monter les plans de financement et élaborer les dossiers avec les services opérationnels, en lien avec la direction générale et les élus et veiller à leur bonne constitution,

- coordonner et animer l'équipe-projet,

- concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des procédures décisionnelles liées à l'avancement du projet,

- identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées,

- intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication et de concertation auprès des habitants et partenaires locaux, en lien avec le service communication et le cabinet,

- assurer le suivi et l'évaluation du projet de territoire et des opérations,

- contribuer à la mise en réseau nationale et locale (participer aux rencontres, échanges de bonnes pratiques...).

Monsieur le Maire : « Cette délibération porte sur la prolongation d'une année de ce dispositif pour cet agent ».

Monsieur Charles SCHNEBELEN : « Je suis évidemment favorable au maintien du poste de chargé de mission « Petites Villes de Demain », la requalification du centre-ville étant une priorité incontournable pour notre Ville. Nous avons effectivement une incertitude quant au financement dans un cadre budgétaire incertain. Toutefois, 3 questions me viennent pour que cette politique puisse effectivement être mise en œuvre.

Premièrement, si dans un an ce dispositif n'est plus pris en charge, avons-nous déjà anticipé la question de savoir ce que nous faisons ?

La deuxième question est celle des projets spécifiques qui dépendent du maintien de ce poste ? Quels sont les projets si on maintient le poste au-delà de cette date ?

Troisièmement, c'est la question des moyens que nous accorderions à ces projets puisque comme chacun le sait, la restructuration du centre-ville requiert des moyens au moins comparables à ceux d'une ZAC si nous voulons faire un projet d'ensemble ?

Or sur un mandat de 6 ans, la Ville de Thann ne dispose toutefois que d'une capacité d'investissement limitée à 15 millions d'euros.

Monsieur le Maire, vous évoquiez en début de séance, l'hypothèse d'un projet au COSEC/Blosen qui consommerait à lui seul la totalité de cette enveloppe, sans même évoquer aucun autre projet d'investissement, alors qu'ils sont nombreux.

Ainsi, il parait difficile d'annoncer que ces chantiers, centre-ville, Cosec, Blosen, pourront être menés de front sans donner de faux espoirs.

Dans ce contexte, quels moyens seront donc accordés à la personne chargée de mission pour mener les projets de requalification du centre-ville ? ».

Monsieur le Maire : « Pour répondre à ces questions, je vais laisser la parole à l'adjointe en charge de ce dispositif, Madame BAUMIER-GURAK ».

Madame BAUMIER-GURAK : « Merci Monsieur le Maire de pouvoir apporter des précisions. Charles, il est intéressant effectivement de penser à l'avenir. C'est quelque chose qui a été réfléchi. Le dispositif devait s'arrêter en 2026 mais nous avons pris un peu de retard puisque nous avons recruté la personne un peu plus tardivement. Ce n'est pas parce que les subventions sont gelées momentanément pour des raisons qui nous ont été expliquées que l'avenir est hypothéqué.
Au cas où effectivement il y aurait des contraintes budgétaires, les éléments devraient êtres posés, réfléchis et anticipés ».

Monsieur le Maire : « Comme tout projet ».

Madame BAUMIER-GURAK : « Effectivement. Mais pour l'instant, il n'y a pas lieu de crier au loup. Il faut rester vigilant. Il y a déjà eu des réunions qui ont été menées par Monsieur CHUDANT et Madame DOLIZY ainsi que des rencontres à Colmar qui ont laissé penser que la situation n'était pas désespérée, qu'il s'agissait simplement d'un report dans l'attribution des subventions ».

Monsieur CHUDANT : « Juste pour compléter. Dans le cadre de « Petites Villes de Demain », il y a deux axes principaux qui ont été travaillés. Il y a celui de l'habitat en cœur de ville, à travers l'OPAH-RU, où nous bénéficions sur une durée de 5 ans, des aides de l'Etat via l'ANAH et la Collectivité Européenne d'Alsace. Vous vous souvenez, c'est la Collectivité Européenne d'Alsace qui a repris ce fonds fléché ANAH pour abonder vis-à-vis des villes qui ont signé une convention OPAH-RU. C'est ce fameux dispositif dont parle Madame BAUMIER-GURAK qui est, pour l'instant, suspendu au niveau de la Collectivité Européenne d'Alsace, puisqu'ayant rencontré un vif succès, les services de la Collectivité Européenne d'Alsace apurent déjà les dossiers passés dans le cadre de l'enveloppe qui avait été fléchée par l'Etat. Pour l'instant, tout propriétaire souhaitant réhabiliter un bâtiment, a la possibilité de déposer un dossier qui est instruit avec une autorisation de démarrage des travaux mais qui ne préfigure pas de la réponse des aides allouées à ce propriétaire. Il s'agit là de la situation de 2025. La situation 2026 n'est pas connue pour le moment.
Sur ce dispositif OPAH-RU, contractualisé durant 5 ans, nous avons le financement d'un poste d'un agent à hauteur de 50 %. Il s'agit là d'un élément de « Petites Villes de Demain ».
Ensuite, nous avons « Petites Villes de Demain » dans son ensemble avec tout le catalogue des actions qui a été inclus dans « Petites Villes de Demain ».
Pour animer tout ce dispositif, nous bénéficions de ce fameux poste pour lequel nous redélibérons ce soir, qui est financé à 75 % et qui s'arrêtera au mois de mars l'année prochaine. Pour l'instant, la personne qui occupe ce poste anime effectivement l'ensemble du dispositif mais concentre surtout son action sur le commerce avec une présentation qui sera faite dans quinze jours ou la semaine prochaine, par Monsieur LESTOUX que nous avons mandaté à travers « Petites Villes de Demain », pour établir un plan d'actions permettant de travailler plusieurs thématiques pour essayer de redonner une dynamique au commerce en cœur de ville. Ce programme d'actions listera bien entendu les moyens financiers.
Pour conclure, ce poste est financé jusqu'en mars 2026. La personne qui occupe ce poste est sous contrat de la collectivité jusqu'en juin 2026. Entretemps, il y aura des échéances électorales. Il y aura peut-être des réorientations ou pas, en fonction de qui pilotera l'avenir de la collectivité.
Cette personne est une personne de qualité qui a été recrutée dans le cadre de « Petites Villes de Demain » et témoigne tous les jours, d'une très grande réactivité, qui est vraiment un atout pour la Ville dans les effectifs. Evidemment, en tant que Directeur, au-delà des aides, j'aspirerai que cette personne puisse avoir un avenir dans la collectivité. Après, nous sommes, pour répondre à la question de Monsieur Charles SCHNEBELEN, sur des équilibres globaux pour ce qui concerne les dépenses du poste RH-012. Parfois nous percevons des aides et parfois non. Entretemps, il y a des départs à la retraite… Après, il y aura des stratégies de qui fait quoi.
Concernant la capacité d'investissement, vous l'avez souligné, évidemment, nous serons limités par rapport à l'ensemble des projets que nous allons avoir à mener les années à venir, pour l'assainissement, le site du Blosen, beaucoup d'enjeux en perspective. Il s'agit d'une logique d'entonnoir. Il y aura des arbitrages à réaliser par rapport à notre capacité d'investissement.

Juste pour situer une chimère, « Petites Villes de Demain », ce n'est pas un financement. Longtemps, les collectivités ont cru que l'Etat allait financer leurs études « Petites Villes de Demain ». Je vais être retenu dans le dispositif, dans la belle Petite Ville de Demain, « dans la caverne d'Ali Baba – Sésame ouvre-toi ! ».
En fait, cela vous permet juste d'avoir un peu plus de poids pour solliciter les partenaires financiers, c'est-à-dire parce que vous avez fait une démarche, parce que vous construisez dans une dynamique transversale. En fait, vous avez une vision de votre territoire et donc cela va aider davantage les partenaires à se mobiliser et à vous financer.
Vous voyez, les ailes sont vite coupées. Nous étions très enthousiastes sur l'OPAH-RU, nous en avons fait tout un battage et finalement du jour au lendemain, la Collectivité Européenne d'Alsace, a mis un terme, plus de dossier, plus de financement pour l'instant. De même que Monsieur le Maire parlait des vitraux en introduction, la Collectivité Européenne d'Alsace va nous financer, je l'espère, sur le volet des études que conduit Monsieur DUPLAT.
Par contre, aujourd'hui, n'importe quelles collectivités, en Alsace, ne peut plus déposer de dossier d'investissement relatif à une opération patrimoniale. La plateforme en ligne sur laquelle nous avions l'habitude de déposer nos dossiers, est simplement fermée.
Je ne pointe pas du doigt, la Collectivité Européenne d'Alsace, elle reste un partenaire essentiel. Simplement, ils font face à des grosses difficultés d'équilibre budgétaire et donc ils font des choix.
Et cela malheureusement, lorsque nous rentrons dans un dispositif comme « Petites Villes de Demain », nous avons des coups d'arrêt inattendus puisqu'il y a des situations économiques qui changent.
Désolé, j'ai été un peu long dans la réponse mais cela permet d'avoir une vue d'ensemble de la situation ».

Madame BAUMIER-GURAK : « Néanmoins, il faut souligner quand même, que ce dispositif a permis un effet de levier puisqu'il y a un certain nombre de dossiers qui ont été commencés et des bailleurs ont déjà commencé la rénovation de leurs logements, parce qu'au-delà de l'aspect financier, il y a aussi le partenariat avec URBANIS qui permet aux personnes d'avoir les bons interlocuteurs, d'obtenir un dossier d'accompagnement. Ce n'est pas parce que la subvention n'est pas versée aujourd'hui que leurs travaux sont stoppés. Ils peuvent commencer s'ils le souhaitent, simplement le versement des aides sera plus aléatoire.

En ce qui concerne « Petites Villes de Demain » proprement dit, il y a eu un certain nombre d'actions qui ont été menées à bien, qui sont terminées. J'en veux pour preuve, Micro-Folie qui fonctionne très, très bien, au sein de l'Intercommunalité, à la Médiathèque de Thann et notamment les premières études sur l'avenir du quartier du Bungert et des douves.
Je pense quand même que ce dispositif « Petites Villes de Demain » a permis de lancer Thann dans une dimension du futur.
Monsieur CHUDANT parlait du commerce. L'accompagnement de Monsieur LESTOUX a déjà permis de voir émerger des actions ainsi que le dynamisme des commerçants de l'association « Les Enseignes du Pays de Thann ». Ils sont beaucoup plus dynamiques et plus en phase avec la Municipalité ce qui n'était pas vraiment le cas auparavant.
Nous commençons déjà à voir des choses qui se passent. Vous voyez sur la place Joffre, le mobilier éphémère qui a contribué cet été à l'animation du centre-ville et qui est utilisé journellement par les élèves du collège, par les randonneurs, par les touristes, par les promeneurs, les personnes qui promènent leurs chiens. Les exemples sont à multiplier.
Cela a été un levier nous permettant d'être plus réactif, plus dynamique ».

Monsieur le Maire : « Merci Marie, merci Monsieur CHUDANT pour ces explications. Lorsque nous sommes dans un cadre, un projet, un dispositif de cette nature, bien entendu la phase administrative de départ est un peu longue, 18 voire 24 mois. Les premiers effets ont été vus que tout récemment. Mais nous sommes aussi confrontés, malheureusement nous n'y pouvons rien, aux aléas nationaux, aux incertitudes financières et nous en subissons les conséquences, mais pas que les collectivités, il y a également la Région, la Collectivité Européenne d'Alsace. La preuve en est par rapport à la subvention ANAH. Nous sommes devant le fait accompli et cela ne veut pas dire pour autant que les projets sont stoppés, bien au contraire. Si nous étions des devins, nous pourrions vous donner beaucoup plus d'explications ».

Monsieur Charles SCHNEBELEN : « Juste pour rebondir aux propos de Monsieur CHUDANT et clarifier ma question. Merci pour tous les éléments que vous avez fournis.
Nous sommes tous d'accord que « Petites Villes de Demain » est un projet qu'il convient de poursuivre le plus longtemps possible ou du moins en pérenniser l'esprit.

Ma question était la suivante, sans préempter le débat du Conseil Municipal du 8 novembre 2025 sur le Cosec, si nous décidons de lancer le concours d'architecte sur le Cosec, nous prenons quand même des engagements supérieurs à 10 millions d'euros, comme cela nous a été présenté en commission réunie, ce qui fait que nous n'aurons plus forcément de moyens indépendamment des décisions de l'Etat, ce sera une décision prise localement et nous n'aurons plus forcément de moyens pour réaliser d'autres projets. C'était le sens de ma question ».

Monsieur le Maire : « Nous aurons effectivement l'occasion d'en parler. Je n'ai aucune crainte quant à la possibilité de poursuivre sur les deux sujets « Petites Villes de Demain » et le groupement scolaire du Blosen, peut-être pas dans leur globalité. Nous aurons au fur et à mesure des actions à mener. Et pour le groupement scolaire, pour moi cela est une nécessité. Je crois que nous l'avons bien expliqué. Nous l'avons répété et nous allons encore le répéter à qui veut bien l'entendre, le projet de ce groupement scolaire est absolument nécessaire. C'est un bâtiment qui date de plus de 60 ans. Je l'ai encore fréquenté tout récemment lors de la rentrée scolaire. Nous en avons discuté avec l'équipe enseignante. S'il devait y avoir quoi que ce soit, ce sera moi le premier responsable et personne ici, je pense, ne voudrait porter une catastrophe ».

Monsieur GOEPFERT : « Je souhaitais juste rajouter à Charles, que nous ne parlons plus de 15 millions puisque nous abandonnons le projet sportif. Nous nous occupons uniquement de l'école. Et l'école, c'est 8 millions. Nous avons réduit le projet de moitié. Le projet sportif viendra dans les années futures ».

Monsieur le Maire : « Nous sommes des gens responsables. Je veux bien recevoir des leçons mais je sais ce que j'ai à faire et nos collègues élus également. Nous ne mettons pas la Ville dans une situation difficile, bien au contraire. Nous travaillons pour l'avenir ».

Monsieur GOEPFERT : « Nous prévoyons quand même d'entreprendre la rénovation d'une partie du Cosec ».

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu les éléments exposés par Monsieur Gilles THIEBAUT, à savoir le souhait de la Ville de maintenir un poste de charté de mission dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prolonger un emploi non permanent, en contrat de projet affecté sur le programme « Petites Villes de Demain »,

- maintient en conséquence le poste de chargé de mission « Petites Villes de Demain » au tableau des effectifs du personnel,

- sollicite le soutien financier auprès des partenaires du programme « Petites Villes de Demain »,

- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches en ce sens et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- inscrit au budget de la Ville les crédits correspondants.

Point n° 4

Affaires techniques et d'urbanisme

4a- Adhésion à la centrale d'achat UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) – prestations de téléphonie fixe

Monsieur Gilbert STOECKEL, Mairie de la Ville de Thann, expose aux membres du Conseil Municipal, que les contrats actuels de la Ville de Thann en matière de télécommunications fixes arrivent à échéance fin octobre 2025.

En amont, la Ville de Thann a confié un contrat à la société MG FIL qui porte sur l'étude d'évolution de l'architecture de télécommunications. Son rapport préconise de recourir aux centrales d'achats. Dans ce domaine, elles s'imposent de plus en plus comme une solution pertinente pour les raisons suivantes :

- le besoin de la Ville d'acquérir du matériel téléphonique de manière régulière pour soutenir ses activités et ses services à la population,
- l'achat, dans le domaine du numérique, étant un poste budgétaire significatif, il est dans l'intérêt de la Collectivité de rechercher des moyens d'optimiser les coûts tout en garantissant la fiabilité du matériel acquis, la qualité des services et prestations réalisées,
- la mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique,
- les marchés du numérique et des télécoms sont techniques et évoluent en fonction des avancées technologiques, ce qui nécessite l'expertise d'acheteurs spécialisés et entièrement consacrés au suivi de cet environnement très dynamique.

L'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) est la centrale d'achat publique nationale :

- statut : c'est un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) placé sous la tutelle des ministères chargés du Budget et de l'Éducation Nationale,
- rôle : elle achète, au nom et pour le compte des administrations, des collectivités locales, des hôpitaux, etc., en respectant les règles de la commande publique,
- avantage principal : quand une collectivité passe par l'UGAP, elle n'a pas à lancer elle-même une procédure de marché public (publicité, mise en concurrence…). C'est l'UGAP qui s'en charge,
- domaines couverts : matériels informatiques, télécommunications, véhicules, mobiliers, fournitures, prestations de services, équipements techniques, etc…,
- particularité : elle n'impose pas d'engagement de volume ni d'exclusivité, ce qui laisse aux acheteurs publics la liberté de passer les marchés subséquents. La Ville choisit dans ses marchés déjà passés et bénéficie des conditions tarifaires et contractuelles négociées.

L'UGAP agit en tant que Pouvoir Adjudicateur au sens des dispositions de l'article L. 1211-1 du Code de la Commande Publique (CCP) avec pour mission d'exercer une activité de centrale d'achat conformément à l'article L. 2113-2 du Code de la Commande Publique.

Le marché subséquent sera conclu pour une durée ferme de 24 mois et ne pourra excéder une durée de 48 mois, le cas échéant, toute reconduction comprise.

Les montants sont les suivants :

- l'abonnement mensuel est estimé à 600 € HT,
- le matériel à 6 000 € HT (coût fixe).

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu l'article L. 2113-2 du Code de la Commande Publique, qui prévoit qu'une centrale d'achat peut acquérir des fournitures ou des services destinés à des pouvoirs adjudicateurs ou des entités adjudicatrices,

Vu l'article L 2113-4 du Code de la Commande Publique susvisé, au terme duquel les pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices, lorsqu'ils ont recours à une centrale d'achat soumise à ladite ordonnance, sont dispensées de leurs obligations en matière de publicité et de mise en concurrence,

Vu l'article R. 2162-10 du Code de la Commande Publique prévoyant que lorsqu'un accord-cadre est conclu avec plusieurs opérateurs économiques, celui-ci peut prévoir que l'attribution de certains marchés subséquents ne donnera pas lieu à remise en concurrence lorsqu'il apparaît que, pour des raisons techniques, ces marchés ne peuvent plus être confiés qu'à un opérateur économique déterminé,

Vu les accords-cadres ayant pour objet la réalisation de services de téléphonie fixe, notifiés le 4 novembre 2024 et conclu par l'UGAP :

- avec SFR, titulaire de rang 2 (accord-cadre n° 772478),
- avec Linkt, titulaire de rang 3 (accord-cadre n° 772479),

Vu les marchés subséquents ayant pour objet la réalisation de services de téléphonie fixe, notifiés le 26 mars 2025 et conclu par l'UGAP :

- avec SFR, titulaire de rang 2 (marché subséquent n° 617697),
- avec Linkt, titulaire de rang 3 (marché subséquent n° 617698),

Vu la partie I du cahier des clauses administratives et particulières prévoyant les modalités de passation des marchés subséquents,

Vu les articles 1er, 17 et 25 du décret n° 85-801 du 30 juillet 1985 modifié, disposant, pour le premier, que l'UGAP « constitue une centrale d'achat au sens du Code de la Commande Publique », pour le deuxième article, que « l'établissement est soumis, pour la totalité de ses achats, aux dispositions du Code de la Commande Publique » et, pour le troisième article, que « les rapports entre l'établissement public et une collectivité ou un organisme mentionné à l'article 1er (du décret susvisé) peuvent être définis par une convention prévoyant notamment la nature des prestations à réaliser, les conditions dans lesquelles la collectivité ou l'organisme contrôle leur exécution et les modalités de versement d'avances sur commande à l'établissement »,

Vu l'article 1984 du Code Civil,

Considérant l'échéance prochaine des contrats actuels en matière de télécommunications et les avantages offerts par la centrale d'achat UGP en termes de souplesse, d'efficacité et maîtrise des coûts, il est proposé d'adhérer à cette structure afin d'assurer la continuité et l'optimisation des achats pour la Ville de Thann,

Vu les éléments exposés par Monsieur le Maire, à savoir la volonté pour la Ville de Thann d'adhérer à la centrale d'achat UGAP,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve l'adhésion à la l'UGAP,

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre,

- autorise Monsieur le Maire à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de l'UGAP.

4b- Adhésion à la centrale d'achat spécialisée dans le numérique et les télécoms « CANUT »

Monsieur Gilbert STOECKEL, Maire de Thann, expose aux membres du Conseil Municipal, que les contrats actuels de la Ville de Thann en matière de télécommunications mobiles arrivent à échéance fin octobre 2025.

En amont, la Ville de Thann a confié un contrat à la société MG FIL qui porte sur l'étude d'évolution de l'architecture de télécommunications. Son rapport préconise de recourir aux centrales d'achats. Dans ce domaine, elles s'imposent de plus en plus comme une solution pertinente pour les raisons suivantes :

- le besoin de la Ville d'acquérir du matériel téléphonique de manière régulière pour soutenir ses activités et ses services à la population,
- l'achat, dans le domaine du numérique, étant un poste budgétaire significatif, il est dans l'intérêt de la Collectivité de rechercher des moyens d'optimiser les coûts tout en garantissant la fiabilité du matériel acquis, la qualité des services et prestations réalisées,
- la mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique,
- les marchés du numérique et des télécoms sont techniques et évoluent en fonction des avancées technologiques, ce qui nécessite l'expertise d'acheteurs spécialisés et entièrement consacrés au suivi de cet environnement très dynamique.

Une nouvelle centrale d'achat dédiée aux collectivités territoriales a récemment été créée : la Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT). C'est l'opportunité de participer à la gouvernance d'une centrale d'achat d'envergure nationale.

L'adhésion à la CANUT permet à la Collectivité de bénéficier de tarifs préférentiels, de conditions contractuelles avantageuses et d'une meilleure gestion des achats dans le domaine numérique.

La CANUT se distingue pour une gouvernance représentative de ses adhérents et par des procédures de gestion garantissant transparence et sécurité. Elle facilite l'acquisition de fournitures et de services dans les domaines de l'informatique et des télécommunications.

Au niveau des objectifs, la CANUT vise à offrir à ses membres :

- une gestion simplifiée des achats,
- des marchés adaptés aux besoins spécifiques des collectivités territoriales,
- des frais d'accès réduits,
- une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés,
- une représentation des intérêts des membres auprès des titulaires,
- des interlocuteurs dédiés, assurant une réactivité forte aux sollicitations.

La CANUT agit en tant que Pouvoir Adjudicateur au sens des dispositions de l'article L. 1211- 1 du Code de la Commande Publique (CCP), avec pour mission d'exercer une activité de centrale d'achat conformément à l'article L. 2113-2 du Code la Commande Publique.

Elle n'impose aucune exclusivité dans l'utilisation de ses marchés et permet à ses membres de résilier leur souscription à tout moment.

L'adhésion à la CANUT est gratuite. Seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé par l'association selon les tarifs suivants (pour un établissement seul) :

Coût annuel	Etablissement >=500 employés			Etablissement <500 employés			Etablissement <100 employés		
Structure seule	P.U. HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U.HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U.HT remisé	Total HT	Total TTC
1er accord-cadre	600 €	600 €	720 €	300 €	300 €	360 €	150 €	150 €	180 €
2 accords-cadres remise 20%	480 €	960 €	1 152 €	240 €	480 €	576 €	120 €	240 €	288 €
3 accords-cadres remise 30%	420 €	1 260 €	1 512 €	210 €	630 €	756 €	105 €	315 €	378 €
4 accords-cadres remise 40%	360 €	1 440 €	1 728 €	180 €	720 €	864 €	90 €	360 €	432 €
5 accords-cadres remise 45%	330 €	1 650 €	1 980 €	165 €	825 €	990 €	83 €	413 €	495 €
6 accords-cadres remise 50% = PLAFOND	300 €	1 800 €	2 160 €	150 €	900 €	1 080 €	75 €	450 €	540 €

Le marché prendra effet à la signature de la convention et prendra fin le 9 avril 2028.

Les montants sont les suivants :
- l'abonnement mensuel est estimé à 350 € HT,
- le matériel à 11 000 € HT (coût fixe).

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu l'article L. 2113-2 du Code de la Commande Publique, qui prévoit qu'une centrale d'achat peut acquérir des fournitures ou des services destinés à des pouvoirs adjudicateurs ou des entités adjudicatrices,

Vu l'article L. 2113-4 du Code de la Commande Publique susvisé, au terme duquel les pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices, lorsqu'ils ont recours à une centrale d'achat soumise à ladite ordonnance, sont dispensés de leurs obligations en matière de publicité et de mise en concurrence,

Vu la partie I du cahier des clauses administratives et particulières prévoyant les modalités de passation des marchés subséquents,

Vu l'article 1984 du Code Civil,

Considérant l'échéance prochaine des contrats actuels en matière de télécommunications et les avantages offerts par la centrale d'achat CANUT en termes de souplesse, d'efficacité et de maîtrise des coûts, il est proposé d'adhérer à cette structure afin d'assurer la continuité et l'optimisation des achats pour la Ville,

Vu les éléments exposés par Monsieur le Maire à savoir la volonté pour la Ville de Thann d'adhérer à la centrale d'achat spécialisée dans le numérique et les télécoms CANUT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve l'adhésion à la Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT),

- prend acte, qu'en application de l'article 10.1 des statuts, le représentant légal en exercice, ou tout autre personne dont l'habilitation aura été notifiée par écrit, siège à l'assemblée générale de la CANUT, et désigne, à ce titre, le responsable des systèmes d'information pour représenter la collectivité,

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre,

- autorise Monsieur le Maire à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT).

4c- Approbation du projet de modernisation des feux de circulation sur la RD 1066

Monsieur Charles VETTER, adjoint à la sécurité, aux grands projets techniques, aux infrastructures et ingénierie, aux opérations de grands aménagements, à l'urbanisme, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Ville de Thann gère les feux de circulation sur la RD 1066, en vertu des pouvoirs de police du Maire en agglomération.

Les installations datent des années 80. Les installations situées à proximité des passages à niveau ont été modernisées en 2010 pour l'arrivée du Tram Train. Un audit a été réalisé par la société SPIE afin de faire le point sur l'état du matériel, les possibilités d'évolution et de programmation afin d'améliorer la sécurité et la fluidité sur la RD 1066.

L'audit conclut à la nécessité de remplacer ce parc de matériel vieillissant et de mettre en place de nouveaux automates car il sera difficile de réaliser la maintenance des systèmes actuels dans les prochaines années.

La modernisation des installations permettra aussi de mettre en place des systèmes de communication avec les automates qui présentent également des facilités de programmation permettant de tester des réglages plus fins pour améliorer la fluidité sur la RD 1066, aux heures de pointe comme aux heures creuses. A terme, en coordination avec la Collectivité Européenne d'Alsace et la Ville de Vieux-Thann, il sera possible de faire évoluer l'installation en la dotant d'un système de supervision pour suivre et optimiser le fonctionnement des feux, avec notamment la mise en place de programmes de type « vague verte ».

La modernisation des systèmes actuels est estimée à 60 000 euros HT tandis que la mise en place d'un système de supervision est estimée à plus de 110 000 euros.
Il est proposé de procéder par étapes en réalisant une première tranche de travaux sur la modernisation des systèmes à hauteur de 60 000 euros HT.

Il est proposé de solliciter une aide de la Collectivité Européenne d'Alsace, au titre du programme « amendes de police », afin de financer cet investissement.

La Ville de Thann sollicitera également les industriels TRONOX et VYNOVA PPC qui sont concernés par le carrefour à feux situé au croisement des RD 1066 et 103.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu les éléments exposés par Monsieur Charles VETTER, à savoir la nécessité de renouveler les automates commandant les feux de circulation sur la RD 1066 pour un coût estimatif de 60 000 euros HT, avec la possibilité de financements au titre du fonds « amendes de police » géré par la Collectivité Européenne d'Alsace,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- prend acte de l'audit réalisé par la société SPIE sur le système de gestion des feux de circulation,

- approuve le projet de modernisation des installations afin d'améliorer la sécurité et la fluidité sur la RD 1066,

- approuve la réalisation d'une première tranche de travaux à hauteur de 60 000 euros HT,

- charge Monsieur le Maire de solliciter des participations financières auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace et des industriels TRONOX et VYNOVA PPC,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

4d- Approbation d'un avenant à la convention ATEKA pour fin d'activité et transfert de propriété

Monsieur Charles VETTER, adjoint à la sécurité, aux grands projets techniques, aux infrastructures et ingénierie, aux opérations de grands aménagements, à l'urbanisme, expose aux membres du Conseil Municipal que la Ville de Thann a été informée par l'association ATEKA de sa dissolution prochaine. En effet, avec le déploiement de la fibre optique, les habitants ont désormais accès à la télévision par une box et n'ont plus besoin du réseau ATEKA.

L'association pour la Télédistribution du Kattenbach (ATEKA) représentée par Madame Vanessa STEMPFEL a été créée par et pour le compte des habitants de ce quartier en vue de pallier le problème de réception des émissions de la télévision terrestre, compte tenu de sa localisation, à l'arrière de la colline du Rangen. A cet effet, l'association dispose de différents ouvrages et notamment d'un mât situé dans le vignoble pour permettre la réception des ondes.
Par une convention établie en 2021, l'association autorise la Ville de Thann à poser et exploiter des appareils de télécommunication sur ce mât.

L'association a indiqué à la Ville de Thann sa prochaine dissolution. En application de la convention, la Ville de Thann peut récupérer gracieusement le mât situé dans le vignoble. L'association demande une participation de la Ville de Thann à hauteur de 350 euros pour la dépose des installations inutilisées. Afin d'acter la fin de l'association et également participer aux frais de dépose des ouvrages devenus inutiles, il est proposé de réaliser un avenant à la convention de 2021.

Monsieur le Maire : « Il s'agit d'une mise à jour. Tout le monde connait cette antenne qui est située au pied du Rangen. Cette antenne a été très utile pendant un certain temps ».

Monsieur VETTER : « Aujourd'hui, elle est remplacée par la fibre optique ».

Monsieur le Maire : « Aujourd'hui, la fibre optique joue son rôle à temps plein et cette antenne n'assure plus son rôle initial, le déploiement de la fibre optique permettant désormais aux habitants un accès à la télévision par une box et n'ont plus besoin du réseau ATEKA. Cette association qui était en sommeil, va aujourd'hui être dissolue et le mât va être démonté ».

Monsieur Eugène SCHNEBELEN : « Vous souhaitez démonter l'antenne ? ».

Monsieur VETTER : « Non, je rectifie. Le mât est conservé pour maintenir le volet sécuritaire. Nous avons effectivement des émetteurs placés sur ce mât qui nous permettent l'extension de caméras de vidéoprotection. En fait, ce qui est démonté, c'est le matériel qui se trouve chez le particulier qui avait installé tout le réseau chez lui. Tout le matériel qu'il avait accepté d'installer pour l'ensemble des riverains sera démonté au prix de 350 euros ».

Monsieur le Maire : « Merci pour ces précisions ».

Monsieur Eugène SCHNEBELEN : « J'avais été interrogé sur ce sujet par Olivier HUMBRECHT ».

Monsieur VETTER : « Effectivement, nous avions rendez-vous avec lui pour évidemment avoir son autorisation pour conserver ce mât qui se trouve sur sa propriété. Merci à lui d'avoir accepté la conservation de ce mât ».

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu les éléments exposés par Monsieur Charles VETTER, à savoir, la dissolution prochaine de l'association ATEKA et le transfert du mât de télécommunication à la Ville de Thann en application de la convention signée entre la Ville de Thann et l'association en 2021, et la demande de l'association de participer aux frais de dépose de leurs ouvrages à hauteur de 350 euros, il est proposé d'établir un avenant à la convention de 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- prend acte de la dissolution prochaine de l'association ATEKA,
- approuve le projet d'avenant pour le transfert de propriété du mât de télécommunication de l'association à la Ville de Thann,
- approuve le versement d'une participation de 350 euros pour les frais de dépose des installations,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant joint à la présente délibération ainsi que tout document y afférent.

Point n° 5

Affaires sports, loisirs et vie associative

5a- Attribution d'une subvention complémentaire au Thann Olympic Natation

Monsieur Alain GOEPFERT, adjoint délégué aux sports et loisirs, à l'état civil, aux élections, au cimetière, à la sécurité dans les établissements recevant du public, rappelle que le Conseil Municipal a acté lors de sa séance du 19 juin 2024 une subvention complémentaire au club du Thann Olympic Natation pour le soutenir dans une période financière délicate.

Monsieur Alain GOEPFERT propose l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 1 600 euros pour l'année 2025 conformément à l'engagement pris lors du Conseil Municipal du 16 juin 2024 et notifié par convention tripartite signée le 1er juillet 2024.

Monsieur le Maire : « Merci Alain. Vous le savez tous, nous avons réuni les membres du comité directeur du club, à plusieurs reprises ces deux dernières années. L'association a effectivement connu des difficultés de trésorerie. Aujourd'hui, la situation s'améliore, leur trésorerie va un peu mieux. Nous actons aujourd'hui le versement d'une subvention qui leur avait été promise il y a deux ans, dans le cadre d'un échéancier que nous avions mis en place en accord avec la Communauté de Communes de Thann-Cernay qui était également partenaire dans le redressement des comptes de cette association ».

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu la délibération n° 3a du 19 juin 2024 approuvant le versement d'une subvention pour l'année 2024 après notification de la convention tripartite signée entre la Ville de Thann, la Communauté de Communes de Thann-Cernay et le club du Thann Olympic Natation en date du 1er juillet 2024,

Vu la délibération n° 3a du 19 juin 2024 précisant que le versement de la subvention pour l'année 2025 s'effectuera après l'approbation du montant de la subvention en séance du Conseil Municipal,

Vu les éléments exposés par Monsieur Alain GOEPFERT, à savoir le versement d'une subvention complémentaire afin de soutenir le club du Thann Olympic Natation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve le versement d'une subvention d'un montant de 1 600 euros au bénéfice de l'association du Thann Olympic Natation,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement.

5b- Attribution d'une subvention à l'Office des Sports et Loisirs dans le cadre des animations d'été 2025

Monsieur Alain GOEPFERT, adjoint délégué aux sports et loisirs, à l'état civil, aux élections, au cimetière, à la sécurité dans les établissements recevant du public, expose aux membres du Conseil Municipal, que les animations d'été sont organisées sous l'égide de l'Office des Sports et des Loisirs de Thann (OSL) avec l'appui du service des sports de la Ville de Thann, qui coordonne l'ensemble des animations.

Un programme très éclectique d'activités sportives, artistiques et culturels animent pendant 3 semaines, durant le mois de juillet, les vacances des jeunes Thannois et des communes environnantes.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 6 270 € à l'Office des Sports et des Loisirs de Thann correspondant à la participation des enfants Thannois aux animations d'été et au fonctionnement général.

Monsieur le Maire : « Je me permets de saluer le travail qui est effectué par l'Office des Sports et des Loisirs ainsi que le service des Sports de la Ville de Thann. L'assemblée générale s'est tenue tout récemment, jeudi et nous avons eu le plaisir d'accueillir une cinquantaine de membres représentant les clubs sportifs et de loisirs. Cela démontre tout le dynamisme de notre Ville en termes de pratique sportive ».

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu les éléments exposés par Monsieur Alain GOEPFERT, à savoir le versement d'une subvention à l'Office des Sports et des Loisirs de Thann permettant de soutenir activement les actions jeunesse durant les vacances estivales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour, Monsieur Eugène SCHNEBELEN n'ayant pas pris part au vote:

- approuve le versement d'une subvention d'un montant de 6 270 € à l'Office des Sports et des Loisirs de Thann,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement.

5c- Attribution de subventions aux Jeunes Licenciés Sportifs

Monsieur Alain GOEPFERT, adjoint délégué aux sports et loisirs, à l'état civil, aux élections, au cimetière, à la sécurité dans les établissements recevant du public, expose aux membres du Conseil Municipal que le budget primitif 2025 prévoit une aide financière (compte n° 65748-020 du budget 2025) pour favoriser l'activité des jeunes licenciés sportifs dans le cadre de la politique sportive impulsée par la Collectivité Européenne d'Alsace.

Cette entité alloue une subvention dénommée « aide au dynamisme des clubs » et destinée à favoriser le fonctionnement des clubs concernant les jeunes licenciés sportifs, sous réserve que la collectivité locale du siège de l'association s'engage à contribuer au moins au même montant.

Il est proposé d'allouer aux clubs sportifs de Thann le même montant que celui fixé par la Collectivité Européenne d'Alsace.

JEUNES LICENCIES SPORTIFS THANN

Associations	Nombre de licenciés	Montant Ville de Thann
Amicale Cycliste Thann	76	650
UST Athlétisme	94	624
Club Alpin Thur Doller	42	325
Thann Football Club 2017	120	741
Gymnastique Alsatia Thann	180	1 073
Tennis Club Thann	292	1 697
Thann Handball Club	142	917
Ecole de Combat de la Thur Judo	94	624
Thann Olympic Natation	184	1 125
Ski Club Rossberg Thann	84	566
Rugby Club Thann	99	624
Cercle d'Echecs de la Thur	20	260
Thann Tennis de Table	17	260
TOTAL	**1 444**	**9 486**

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu les éléments exposés par Monsieur Alain GOEPFERT, à savoir le versement de subventions aux clubs sportifs thannois ayant des jeunes licenciés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour, Madame TORRENT n'ayant pas pris part au vote étant membre du Club Alpin Thur Doller :

- décide l'attribution de subventions pour un montant total de 9 486 €, selon proposition du rapporteur, au bénéfice de 1 444 jeunes licenciés adhérents aux associations sportives ayant leur siège à Thann et ce quel que soit leur domicile d'origine,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux différents mandatements.

5d- Attribution d'une subvention exceptionnelle au Thann Tennis de Table Club

Monsieur Alain GOEPFERT, adjoint délégué aux sports et loisirs, à l'état civil, aux élections, au cimetière, à la sécurité dans les établissements recevant du public, expose aux membres du Conseil Municipal que l'association du Thann Tennis de Table Club a subi des dommages à la suite d'un dégât des eaux au Centre Sportif Fernand Bouger.
Différents équipements nécessaires à l'activité du club ont été fortement endommagés et ne sont plus utilisables.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 400 € au Thann Tennis de Table Club correspondant au coût du matériel à remplacer.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu les éléments exposés par Monsieur Alain GOEPFERT, à savoir le versement d'une subvention exceptionnelle permettant de couvrir les frais de remplacement du matériel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 400 € au Thann Tennis de Table Club, selon proposition du rapporteur,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement.

Monsieur le Maire : « J'en profite pour annoncer la soirée des sportifs méritants au Relais Culturel, vendredi 3 octobre 2025 ».

Point n° 6

Affaires forestières, environnementales, commerce, Petites Villes de Demain, OPAH-RU et démocratie participative

6a- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Enseignes au Pays de Thann » dans le cadre des manifestations estivales

Madame Marie BAUMIER-GURAK, adjointe déléguée à la culture, au rayonnement et à l'animation de la Ville, au tourisme, aux jumelages, à la communication et au soutien au développement du commerce et du centre-ville, expose aux membres du Conseil Municipal que le budget 2025 comporte une enveloppe affectée aux animations en lien avec le commerce et l'artisanat.

L'association des commerçants « Les Enseignes du Pays de Thann » organise chaque année, différents événements et animations tels que les soirées « Thann et ses Commerces fêtent l'été », la braderie annuelle, l'élection de Miss Pays de Thann, des jeux-concours, l'élection de Miss Noël et à la décoration du centre-ville lors du marché de Noël.

Au regard des quatre temps forts de cet été, il est proposé que la Ville de Thann alloue une subvention exceptionnelle de 5 000 euros à l'association « Les Enseignes du Pays de Thann ». Il revient à ladite association de prendre en charge le paiement des factures des prestataires étant intervenus lors des animations estivales « Thann et ses Commerces fêtent l'été ».

Madame Marie BAUMIER-GURAK propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 euros à l'association des commerçants « Les Enseignes du Pays de Thann ».

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu les éléments exposés par Madame BAUMIER-GURAK, à savoir le versement d'une subvention à l'association des commerçants « Les Enseignes du Pays de Thann » dans le cadre de l'organisation des manifestations estivales « Thann et ses Commerces fêtent l'été »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 euros à l'association des commerçants « Les Enseignes du Pays de Thann » pour l'organisation des soirées estivales « Thann et ses Commerces fêtent l'été » - édition 2025,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement.

Présentation du rapport d'activité 2024 du Pays Thur Doller par Monsieur Guy STAEDELIN – Président du Pays Thur Doller et conseiller municipal.

Présentation du rapport d'activité 2024 de Rivières de Haute-Alsace par Madame Perrine TORRENT – représentante de la Ville au sein de cette instance et conseillère municipale.

Présentation du rapport annuel 2024 du Syndicat Mixte de Thann-Cernay par Monsieur Alain GOEPFERT - représentant de la Ville de Thann au sein de ce syndicat et adjoint au Maire.

Monsieur Charles SCHNEBELEN : « Peut-on me rappeler le montant de l'amende pour dépôt sauvage ? ».

Monsieur le Maire : « C'est 135 euros ».

Point n° 7

Affaires de santé

7a- Attribution d'une subvention à l'association « Entreprendre au Pointet »

Madame Claudine FRANçOIS-WILSER, adjointe déléguée à l'éducation, à la jeunesse, à la santé et au devoir de mémoire, expose aux membres du Conseil Municipal que l'association « Entreprendre au Pointet » proposera une marche solidaire intitulée « La Thannoise », le dimanche 12 octobre 2025. Cette association est supervisée par les enseignants et élèves du Lycée Professionnel Pointet de Thann et a pour objectif de développer les projets de la section tertiaire du lycée.

Cet évènement s'inscrit dans le cadre d'Octobre Rose, campagne annuelle mondiale de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche.

Les bénéfices de cette première édition de « La Thannoise » seront reversés à la Ligue contre le Cancer du Haut-Rhin et à l'association la Maison Rose.

L'association « Entreprendre au Pointet » sollicite un soutien financier exceptionnel de la Ville de Thann pour participer aux frais fixes engendrés par l'organisation de cette course, et donc favoriser le montant de la recette reversé aux associations. Certaines dépenses sont nécessaires pour le bon déroulement de la manifestation, notamment le déploiement d'un dispositif de secouristes par la Croix-Rouge.

Madame Claudine FRANçOIS-WILSER propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros en soutien de cet évènement.

Monsieur le Maire : « Il s'agit d'une reconnaissance et un encouragement pour ces jeunes qui ont eu une très belle initiative. Cette action se développe un peu partout. Les plus connues sont « La Mulhousienne », « La Strasbourgeoise », « La Guebwilleroise ». De nombreuses autres communes se sont inscrites dans cette action, une belle action de lutte contre le cancer pour lequel d'énormes progrès ont été réalisés. Nous pouvons en parler en connaissance de cause dans nos familles respectives. La médecine qui a fait d'énormes progrès ces dernières années. Il y a encore 20 ou 30 ans, les personnes mouraient de certains cancers. Aujourd'hui, elles sont bien souvent en rémission ou en guérison. C'est le résultat de toutes ses actions, de la recherche et du soutien pour le cancer.
Lorsque le lycée nous a contacté pour présenter leur projet, nous avons répondu présent. Il faut les encourager. Cette première édition était limitée à 500 personnes pour une question de logistique. Nous espérons que le beau temps sera de la partie et que ces élèves seront satisfaits de leur action solidaire ».

Madame FRANçOIS-WILSER : « Je me permets juste de rajouter, nous avions déjà mené une réflexion de savoir ce que la Ville pouvait organiser comme action à cette occasion-là. Nous allons également organiser des ateliers d'autopalpation, d'information pour nos agents-ville ».

Madame BAUMIER-GURAK : « Les commerçants se sont également associés à l'initiative et vont décorer leurs vitrines en rose et la Ville arborera un magnifique ruban sur la façade de l'Hôtel de Ville pour rappeler aux habitants la nécessité de prendre en compte toute la prévention autour du cancer du sein ».

Monsieur le Maire : « Nous espérons que cette action pourra s'inscrire dans la pérennité, et toujours avec le soutien de la collectivité ».

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu les éléments exposés par Madame FRANçOIS-WILSER, à savoir l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 euros,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros à l'association « Entreprendre au Pointet » dans le cadre de l'organisation de la marche solidaire « La Thannoise ».

Point n° 8

Décisions du Maire

Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été amené, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Municipal lors de sa séance du 4 juin 2020, selon l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- à prendre **la décision n° 5 en date du 5 août 2025** portant mandat spécial dans le cadre du jumelage avec la Ville de Tonneins – mission du 8 au 13 août 2025,

- à prendre **la décision n° 6 en date du 4 septembre 2025** portant sur l'approbation du choix de l'entreprise proposée par la Communauté de Communes de Thann-Cernay, comme attributaire du marché de renouvellement d'une canalisation d'alimentation en eau potable et travaux de création d'un réseau d'eaux pluviales, rues Pasteur et Gubbio à Thann,

- à prononcer le renouvellement de huit concessions « Pleine Terre », l'achat de deux cases et le renouvellement d'une case au Columbarium, au cimetière.

- à prendre toute décision concernant les marchés figurant au tableau ci-dessous :

PROCEDURE	TYPE D'ACTE	OPERATION	DETAIL	MONTANT EN € HT	TITULAIRE
MAPA	Marché de maîtrise d'œuvre	Collégiale Saint-Thiébaut : mission de maîtrise d'œuvre portant sur les opérations de maintenance à réaliser. programme strict entretien.	Lot unique	4 898,83	Atelier d'architecture Richard DUPLAT 78 SAINT-CYR-L'ECOLE
MAPA	Marché de maîtrise d'œuvre	Rénovation énergétique de l'école de musique	Accord-cadre	Arrête les forfaits et taux de rémunération	CEREBAT 68 MULHOUSE
			Bon de commande n° 1	9 500,00	
MAPA	Marché de maîtrise d'œuvre	Réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie	Lot unique	25 065,00	NICOLAS CONCEPTION SARL 68 HORBOURG-WIHR
MAPA	Marché de fournitures courantes et services	Fourniture et pose de barrières pivotantes	Lot unique	150 150,00	CM2E 68 SAINTE CROIX EN PLAINE
MAPA	Marché de fournitures courantes et services	Fourniture de gaz naturel pour les sites communaux	Marché subséquent n°1	77 419,15	ALSEN SAS 67 BARR
			Marché subséquent n°2	490,33	
MAPA	Marché de travaux	Avenues Pasteur et Gubbio	Lot unique (groupement de commande avec la CCTC)	154 336,90	EUROVIA AL SAS 68 COLMAR
MAPA	Avenant n° 1	Modernisation système d'alerte de la population par sirènes	Lot n° 2 sirènes	2 717,20	SONOREST SAS 68 COLMAR
MAPA	Avenant n° 1	Aménagement de la rue Malraux et du parking du Relais Culturel	Lot 1 « terrassement, voirie, assainissement, espaces verts »	1 834,67	GCM 68 WITTENHEIM
MAPA	Marché de maîtrise d'œuvre	Aménagement des combles de l'école du Bungert	Avenant n° 1	Zéro. Modification de la répartition des honoraires entre les cocontractants	Alain STEINMETZ 68 MULHOUSE

Point n° 9

Communications

Lettres de remerciements

- Madame Marie-Christine CHOLAY, Présidente de l'association « Coup de Patte », adresse ses sincères remerciements à Monsieur le Maire et à l'équipe municipale, pour l'attribution d'une aide financière au titre de l'année 2025,

- Madame Monique SERET, Présidente de l'association « Accueil au Pays de Thann » adresse ses sincères remerciements à Monsieur le Maire et à l'équipe municipale pour l'attribution de la subvention de fonctionnement. Cette subvention permet à l'association de poursuivre ses actions et animations en faveur des concitoyens,

- Madame Cécile KOTLINSKI, Présidente de l'Ensemble Vocal du Pays de Thann, adresse ses remerciements à Monsieur le Maire et à l'équipe municipale pour l'attribution de la subvention de fonctionnement ainsi qu'une subvention exceptionnelle au titre du 30ème anniversaire de l'association, de même que la mise à disposition de la salle de répétition à l'école du Bungert, témoignage d'un soutien précieux aux activités de l'association,

- Monsieur Thomas VOGEL, Président de l'association des Archers de la Thur, adresse ses remerciements à Monsieur le Maire et à l'équipe municipale pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle au titre du 50ème anniversaire de l'association. Cette subvention permettra au club de poursuivre ses diverses activités,

- Monsieur Laurent FREUND, Trésorier du Club Vosgien de Thann, adresse ses remerciements à Monsieur le Maire et à l'équipe municipale pour l'attribution de la subvention de fonctionnement, subvention qui sera utilisée à bon escient afin de rendre encore plus agréable notre région pour nos concitoyens et nos touristes,

- Monsieur Jean-Pierre JANTON, Président de l'ensemble « 9 de Chœur », adresse ses remerciements à Monsieur le Maire et à l'équipe municipale pour l'attribution de la subvention de fonctionnement, témoignage du soutien de la Ville aux activités de l'association,

- Madame Elyane FERRARI, Présidente de l'association « Les Amis de la Synagogue de Thann », adresse ses chaleureux remerciements à Monsieur le Maire et à l'équipe municipale pour l'attribution de la subvention exceptionnelle à l'occasion du 100ème anniversaire de la restauration de la Synagogue de Thann,

- Madame Edith SCHNEIDER, Présidente de l'ensemble « Atelier Vocal Féminin », adresse ses remerciements à Monsieur le Maire et à l'équipe municipale pour l'attribution de la subvention de fonctionnement, témoignage du soutien de la Ville aux activités de l'association.

Monsieur le Maire : « Nous arrivons au terme de ce Conseil Municipal. La prochaine séance se tiendra le samedi 8 novembre 2025.

Pour rappel :

- *les 30 ans des Bâtisseurs au Relais Culturel, les 10, 11 et 12 octobre,*
- *la 40ème édition de la Bourse aux Modèles Réduits au Relais Culturel, dimanche 26 octobre.*

Je clos cette séance du Conseil Municipal et vous souhaite une belle soirée ».

La séance est levée à 21h21

Le Maire
Gilbert STOECKEL

Le Secrétaire de Séance
Philippe CHUDANT